



Execution d un jugement tribunal de commerce

Par **masson claud**, le **24/12/2016** à **12:17**

Bonjour Maitre,

En 2005 une personne à acheté un vehicule à crédit en imitant ma signature. J ai porté plainte mais au tribunal de commerce mon avocat ne s'est pas présenté et j'ai perdu mon procès malgres ma plainte déposé à la gendarmerie. Les huissiers aujopurd'hui me menacent de saisies diverse. Je n'ai jamais rien reçu d'eux car je vis à l'etranger depuis 2007 . C'est une voisine a mie de mon ancien domicile à qui on donne les courrier.Le delai mentionné à l'article 2232 du code civil n'est pas applicable ,dans le cas prévu au premier alinéa. Aucune réponse des huissiers. Que dois-je faire s'il vous plait

Merci pour votre aide

Respectueusement